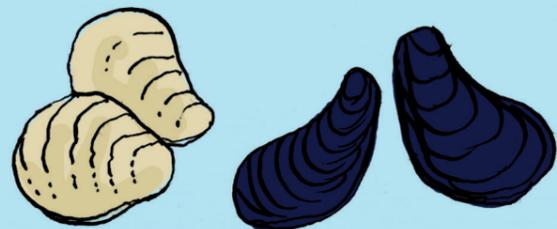


# Vous aimez les coquillages du Bassin d'Arcachon ?



Les moules et les huîtres du Bassin, tout le monde connaît. Ce que l'on sait moins, c'est que le Bassin d'Arcachon est découpé en deux zones, classées selon des critères de qualité sanitaire. Les coquillages issus de la zone A, peuvent être consommés directement, à peine sortis du parc. En revanche, ceux de la zone B doivent être purifiés avant de rejoindre les étals ou les assiettes. En France, il existe 286 zones... mais seulement 15 qui présentent une qualité "A". **Or, sur le Bassin d'Arcachon, 80% des zones ostréicoles sont classées en zone A. Une situation exceptionnelle qu'il faut à tout prix préserver !**



**UN CHIFFRE : 200**

C'est le nombre d'analyses effectuées dans les eaux du Bassin d'Arcachon pour en caractériser les zones ostréicoles.

Un principe : **"Pour produire un coquillage sain, il est nécessaire que le milieu soit sain"**

Ce principe gouverne toute la production des coquillages en France. L'IFREMER est l'organisme public chargé de contrôler les zones ostréicoles



## → DES FILTRES ULTRASENSIBLES !

Pour se nourrir, les coquillages filtrent l'eau. La qualité de cette eau est donc essentielle. Si l'eau filtrée est trop riche en germes, elle contamine le mollusque. Or, le Bassin d'Arcachon est un écosystème fragile et précieux qui accueille de nombreuses activités humaines : la qualité sanitaire des coquillages dépend étroitement de notre comportement sur le littoral.



**UN CHIFFRE : DE 120 À 360**

C'est, en litres, la quantité d'eau moyenne filtrée par une huître en un jour.

## → PRÉSERVER LEUR QUALITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



**1** • N'amenons pas notre chien sur la plage ou près d'une concession ostréicole\*. Les déjections animales sont porteuses de bactéries pouvant contenir des agents pathogènes, facteurs de souillure de l'eau et de contamination des mollusques.



**2** • Pour vidanger nos eaux usées, utilisons les installations de récupération mises à notre disposition dans les différents ports du Bassin d'Arcachon.



**3** • Ne jetons rien sur la voie publique, la plage ou une concession ostréicole. Utilisons les moyens de récupération des déchets mis à notre disposition (conteneurs, poubelles de mer, etc.).

\* accès aux concessions ostréicoles interdit au public et aux chiens.